



Le Mot du Maire

Lorsque vous prendrez connaissance de cette gazette estivale, beaucoup d'entre vous seront rentrés et auront repris leur activité. Bon courage à tous.

Pour certains, la fin des vacances sera vite arrivée. Enfin d'autres plus chanceux, dont l'activité le permet ou qui bénéficieront d'une retraite bien méritée, pourront profiter d'une fin d'été agréable je l'espère.

Cet été caniculaire prouve à chacun d'entre nous qu'il faut réfléchir ensemble à notre avenir, celui de nos enfants et de nos petits-enfants.

Un arrêté préfectoral en date du 9 août 2022 nous oblige jusqu'à la suspension de cet arrêté par Madame La Préfète, à certaines contraintes. Vous les trouverez en détails dans cette gazette.

Le week-end prochain se déroulera notre traditionnelle fête communale, avec un joli programme déjà adressé voici quelques semaines dans vos boîtes aux lettres, concocté par les membres du Comité des Fêtes, principaux acteurs comme chaque année, en partenariat avec la municipalité.

Venez nombreux à ces moments festifs, ouverts à tous, des plus jeunes à nos séniors.

Et pour les plus jeunes, n'oubliez pas la remise de tickets gratuits offert par la municipalité le lundi après-midi à partir de 15h30.

Cependant, si la pluviosité d'ici le samedi 27 août n'a pas été suffisante et n'a pas arrosé copieusement notre territoire et plus particulièrement notre forêt, je prendrai la décision d'annuler le feu d'artifice.

Aucun risque ne doit être pris pour notre environnement forestier, qui fait de La Neuville en Hez son charme, sa douceur de vivre et son bien-être futur.

Au plaisir de vous rencontrer pendant ces 3 jours de festivité.

Avec ma sympathie à tous.

Jean-François DUFOUR,
Le Maire



Rappel : Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale de la commune :

Le mercredi : de 17h30 à 19h

Le vendredi : de 18h à 19h

Le samedi : de 10h45 à 12h15

Un très grand choix de livres pour adultes et enfants. Prêt gratuit.

N'hésitez pas à venir visiter nos locaux qui ont été réaménagés harmonieusement !



Rappel : Dates déchets verts

Pour cette fin d'année, la distribution des sacs pour les déchets verts se fera :

- Le vendredi 9 septembre
- Le vendredi 14 octobre



« Plan rénovation Confort » - Bien chez soi

Notre agglomération a renouvelé pour la période 2020/2026 un Plan Rénovation Confort qui vous permet de recevoir des aides dans vos projets de rénovation de votre résidence.

Pour tout renseignement sur ce sujet, un numéro de téléphone est dédié :

CITEMETRIE - Téléphone : 03.65.97.02.95



Arrêté préfectoral sécheresse

La commune de La Neuville en Hez est concernée par un arrêté préfectoral concernant la sécheresse en date du 12 août 2022 jusqu'à nouvel ordre de Madame la Préfète.

Les restrictions principales : arrosage des pelouses, massifs fleuris et des potagers, arrosage des espaces verts (interdit de 11h à 18h), lavage des véhicules chez les particuliers, nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (interdit toute la journée).

Concernant les autres restrictions, vous pouvez vous référer directement à l'arrêté du 12 août 2022 sur le site de la préfecture.

Quelques règles et rappels pour le bien vivre ensemble dans notre village

> Élagage et taille des haies bordant la voie publique, routes ou chemins

Pour rappel, cet élagage ou taille doit être effectué pour le 15 août maximum. Ce délai est passé et nous constatons que plusieurs propriétaires n'ont pas accompli cette tâche. Nous souhaitons que pour le 15 septembre, les haies concernées soient élaguées.

Passé ce délai, la commune confiera à une entreprise l'élagage des propriétés concernées et facturera aux propriétaires le coût financier.



> Nettoyage des trottoirs et espaces verts



La propreté de notre village est l'affaire de tous. Nos deux agents techniques mettent leur savoir-faire à profit avec un matériel adapté pour que La Neuville en Hez demeure paisible et propre.

Nous rappelons que le pied de mur (ou de grillage) doit être nettoyé par les propriétaires eux-mêmes.

> Déjections canines



Nous constatons à nouveau certains propriétaires de chiens, peu scrupuleux pour notre environnement quotidien, qui oublient « bien volontairement » de ramasser les déjections de leur(s) toutous adorés.

Nous souhaitons que les quelques récalcitrants respectent ces règles de civisme. Si ces soucis persistent, plaintes et verbalisations seront systématiquement déposées et effectuées envers les propriétaires pris en flagrant délit.

Toujours pour les chiens, plusieurs habitants à juste titre nous font remonter le fait que certains propriétaires n'exercent pas le rappel de leur animal, faute de rappel ou là aussi d'incivisme.

Certains neuvillois connus ont d'ores et déjà été approchés par les adjoints et ou le Maire. **Si cette situation venait à perdurer, un arrêté visant l'obligation de tenir son chien en laisse au sein de la commune sera pris. Nous espérons ne pas en arriver là.**

**POUR LE BIEN DE TOUTS
MERCI DE RAMASSER
LES DEJECTIONS DE VOTRE
ANIMAL DE COMPAGNE**

Périscolaire, restauration scolaire

La restauration et l'accueil périscolaire sont assurés par notre prestataire CHARLOTTE LOISIRS.

Si vous avez en cette période de vacances ou à tout moment de la période scolaire une question, une suggestion ou une remarque, voici pour rappel les coordonnées :

- o Mail : al.loneuvilleenhez@charlotte3c.fr
- o Téléphone : 06.49.54.23.87 (Ludivine HENON, Directrice)

Une réunion d'information auprès des parents sera organisée courant octobre, après quelques semaines d'activités sur la nouvelle période scolaire, afin d'apporter les précisions quant au fonctionnement et de répondre aux éventuelles questions des parents.



Transports scolaires

En tant que parents, vous devez procéder à l'inscription ou à la réinscription de vos enfants pour les transports scolaires sur le site : demanches.beuvalois.fr

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous pouvez contacter le 03.75.57.00.20 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les fiches horaires actualisées des services RPI et interurbains sont téléchargeables dès à présent sur le site : www.oise-mobilite.fr

Inscription coupe de bois



Bois de chauffage pour les habitants de la commune : un tirage au sort de lots de bois à couper aura lieu en octobre. Il s'agit essentiellement de bois dur (houppiers à terre) sur des parcelles accessibles. Inscrivez-vous dès à présent directement en mairie aux horaires d'accueil ou par mail.

Dans les deux cas, vous recevrez une confirmation de votre inscription qui devra nous être parvenue **pour le 15 septembre au plus tard.**